

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2013

RELATIF À LA VILLE ET À LA COHÉSION URBAINE - (N° 1554)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 113

présenté par

M. Richard, M. Benoit, M. Sauvadet, M. Tuaiva, M. Vercamer, M. Borloo, M. de Courson,
M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Fromantin, M. Gomes, M. Hillmeyer,
Mme Sonia Lagarde, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Morin, M. Pancher,
M. Piron, M. Reynier, M. Rochebloine, M. Tahuaitu, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« locale »

le mot :

« territoriale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de « solidarité territoriale » semble plus adaptée en l'espèce pour insister sur la nécessité d'impliquer l'ensemble des élus, notamment communautaires, en direction des quartiers les plus fragiles d'un même territoire.